

Les systèmes d'installation de plafond

Garantie limitée de 10 ans



Armstrong^{MD}
Plafonds

CE QUE SIGNIFIENT NOS GARANTIES

Nos garanties sont notre promesse que les plafonds et matériaux d'installation Armstrong^{MD} que vous avez achetés seront exempts de défauts de fabrication. Parce que nos produits sont conçus et fabriqués pour être utilisés ensemble pour le meilleur rendement possible, nous garantissons que les plafonds Armstrong et le matériel d'installation Armstrong, s'ils sont utilisés conjointement, seront exempts de défauts de fabrication tels que décrits ci-dessous.

Veillez lire soigneusement tous les termes suivants, car cette garantie peut être affectée par les méthodes d'installation, les matériaux utilisés et les conditions du site. Armstrong World Industries n'autorise personne à assumer ou prolonger toute autre obligation de garantie ou responsabilité de sa part.

Que fera Industries mondiales Armstrong?

Si un défaut de fabrication a lieu conformément aux conditions de cette garantie, vous recevrez de nouveaux matériaux pour remplacer le produit de plafond défectueux. Les matériaux de remplacement auront un design et une qualité identique ou similaire.

What does this warranty not cover?

- Les dommages qui peuvent être causés par des conditions anormales, décrites ci-haut, ne sont pas couverts par cette garantie.
- Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par un mauvais entretien, une mauvaise installation ou une utilisation contraire à nos recommandations, comme une utilisation en extérieur ou sur des surfaces autres que des plafonds.
- Cette garantie ne couvre pas un usage normal quotidien ou des changements de teinte suite à l'exposition à la fumée, aux vapeurs, aux fuites ou aux abus.
- Cette garantie ne couvre pas les coûts de main d'œuvre pour le remplacement de défauts visuels évidents dans le matériel au moment de l'installation.
- Nous excluons et ne paierons aucun dommage immatériel ou accessoire, aucune perte ni dépense autre que celui occasionné au système de plafond lui-même.
- Cette garantie n'est pas transférable et s'applique à l'acheteur d'origine seulement. Elle ne s'applique pas aux matériaux de seconde catégorie ni aux lots irréguliers.
- Cette garantie ne couvre pas les différences entre les échantillons ou les photographies des produits et le produit réel acheté.

Remarque additionnelle : Armstrong World Industries ne peut garantir que les caractéristiques de surface par brûlage, les cotes de résistance au feu, l'efficacité acoustique, la stabilité dimensionnelle/l'affaissement ou la réflexion lumineuse publiées resteront les mêmes après avoir repeint les panneaux. Toutes les garanties seront annulées en cas de peinture sur place.

Comment obtenir le service?

Vous devez aviser le détaillant qui vous a vendu le matériau, par écrit, de tout défaut du produit couvert par cette garantie dans les 30 jours suivant la première observation du défaut. Si vous êtes incapable de contacter votre détaillant, ou si vous avez informé votre détaillant d'un défaut et n'avez pas reçu satisfaction, veuillez nous contacter à :

Armstrong World Industries, Inc
Attn: Customer Focus Center
P.O. Box 3001
Lancaster, PA 17604
1-877-ARMSTRONG (276-7876)
ceilings.com/francais

Comment s'applique la loi?

Cette garantie vous donne des droits légaux précis, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou les limites de dommages fortuits ou consécutifs ou des limites supplémentaires de garanties tacites. Ces limites ou exclusions pourraient donc ne pas s'appliquer à votre cas.

CETTE GARANTIE EXPRESSE CONSTITUE L'OBLIGATION COMPLÈTE D'ARMSTRONG WORLD INDUSTRIES ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À QUELQUE USAGE QUE CE SOIT. LA RESPONSABILITÉ D'ARMSTRONG SE LIMITERA AUX CONDITIONS DE CETTE GARANTIE CI-DESSOUS. CONFORMÉMENT À CETTE GARANTIE, ARMSTRONG N'EST PAS RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS OU COÛTS CONFORMÉMENT À CETTE GARANTIE.

Les systèmes de suspension Armstrong^{MD} sont garantis exempts de défauts de matériaux ou de fabrication et sont aussi garantis contre l'apparition de 50 % de rouille rouge, tel que désigné par les procédures du test ASTM D610, pour une période de 10 ans, à compter de la date d'installation (sauf pour les vices de matériaux ou de fabrication évidents, qui devront être signalés à Armstrong dans les 30 jours suivant la date d'expédition au client). Cette garantie limitée est soumise à des conditions supplémentaires, tel qu'indiqué.

La garantie s'annule si le produit n'est pas installé conformément aux instructions d'installation incluses dans chaque carton, également disponibles sur ceilings.com/francais

Armstrong^{MD}
Industries mondiales